

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : AMR 41/035/2006 (Public)

Bulletin n° : 172

ÉFAI

3 juillet 2006

Mexique. Torture et injustice mises à nu dans l'État de Chihuahua

Amnesty International considère que la décision de justice en faveur de David Meza, arrêté et accusé de la mort de Neyra Azucena Cervantes en 2003 en dépit d'éléments suggérant que ses aveux avaient été obtenus sous la torture, constitue une étape importante.

À l'issue de près de trois années de détention, David Meza a été libéré le 29 juin 2006, sur décision d'un juge ayant conclu à l'absence d'éléments probants le rattachant au crime. Selon certaines informations, le magistrat a qualifié d'in vraisemblable la version des faits donnée par le ministère public et a rejeté les charges qui avaient été retenues contre David Meza.

Pendant la détention de David Meza, Amnesty International avait remis en question l'absence de garanties quant au respect de la procédure dans cette affaire en s'inquiétant, en particulier, du recours à la torture pour obtenir des « aveux ». Maintenant, il faut qu'une enquête impartiale et indépendante soit menée sur le meurtre de la jeune femme afin que les vrais coupables soient déférés à la justice : les meurtres et disparitions de femmes et de jeunes filles dans le Chihuahua ne doivent pas rester impunis.

L'organisation considère également que les autorités mexicaines doivent de toute urgence honorer leurs obligations internationales en matière de droits humains en diligentant une enquête impartiale et indépendante sur les actes de torture infligés à David Meza pendant sa détention, et sur le non respect de la procédure dans cette affaire, en vue de sanctionner les responsables de ces agissements.

Les irrégularités constatées dans l'affaire David Meza, qui a passé trois années en prison en l'absence de toute preuve à charge solide, remettent une fois de plus en question le fonctionnement de la justice dans l'État de Chihuahua. Les autorités doivent mener une véritable réforme de l'appareil judiciaire pour garantir l'accès à la justice tant aux victimes qu'aux accusés.

Complément d'information

Le 14 juillet 2003, David Meza a été arrêté par la police judiciaire de l'État et accusé de l'enlèvement et du meurtre de sa cousine Neyra Azucena Cervantes, âgée de dix-neuf ans, dont le corps avait été retrouvé le jour même dans le quartier de Cerro Prieto, à Chihuahua. Le 16 juillet, le bureau du procureur général du Chihuahua a présenté David Meza aux médias en annonçant que celui-ci avait reconnu les faits. David Meza est revenu sur sa déclaration de culpabilité le jour suivant, indiquant qu'on l'avait torturé pour le contraindre à signer des aveux. Pendant le procès, la défense a présenté des éléments pour prouver que David Meza avait été torturé.

Arrêté lui aussi, le beau-père de Neyra Azucena Cervantes fut libéré le lendemain, sans avoir été inculpé. Une fois libre, il a déclaré qu'on avait exercé des pressions psychologiques sur lui pour lui faire avouer le meurtre et que ceux qui l'interrogeaient avaient menacé de le tuer s'il décrivait ce qu'il avait subi.

Le ministère public a fait appel de la décision du juge de disculper David Meza.